

## UPGRADE PROTECTION PLAN MINDJET MINDMANAGER CONDITIONS GÉNÉRALES

**Date : septembre 2016**

Les présentes conditions générales de l'Upgrade Protection Plan de Mindjet MindManager (« **Upgrade Protection Plan** » ou « **UPP** ») constituent un accord entre Vous et Corel Corporation, 1600 Carling Avenue, Ottawa, Ontario, K1Z 8R7, Canada (« **Corel** », « **Nous** » ou « **Nos** »).

EN CLIQUANT SUR LE BOUTON « ACCEPTER » OU SUR DES BOUTONS OU LIENS SIMILAIRES CHOISIS PAR COREL, EN INSTALLANT, EN ACCÉDANT OU EN UTILISANT LES LOGICIELS QUI VOUS SONT FOURNIS DANS LE CADRE DU SERVICE OU EN DEMANDANT OU EN FAISANT APPEL À TOUT AUTRE SERVICE DE SUPPORT DE L'UPGRADE PROTECTION PLAN, VOUS ACCEPTEZ D'ÊTRE LIÉ PAR LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES de l'UPGRADE PROTECTION PLAN (« **CONTRAT** ») ET PAR LE DOCUMENT DE COMMANDE CORRESPONDANT (DÉFINI CI-APRÈS), LE CAS ÉCHÉANT. « **VOUS** » DÉSIGNÉ LA PERSONNE PHYSIQUE OU L'ENTITÉ QUI ACCEPTE D'ÊTRE LIÉE PAR LE PRÉSENT CONTRAT.

Corel se réserve le droit de modifier, de compléter, de changer ou de supprimer (« **Modification(s)** ») des éléments du présent Contrat à tout moment, et lesdites Modification(s) prendront effet lorsque Vous en aurez été informé. Corel Vous informera en publiant un avis de Modification(s) sur son site web et/ou en Vous envoyant un courrier électronique à l'adresse électronique que Vous lui aurez fournie, le cas échéant. Vous acceptez que Corel transmette lesdits avis de Modification(s) du présent Contrat en publiant une notification sur son site web ou par courrier électronique à votre adresse. Sous réserve des dispositions précitées, toutes les Modifications apportées au présent Contrat seront applicables dès leur publication (ou après envoi d'un avis à votre adresse électronique) ; le fait de continuer à utiliser les logiciels fournis dans le cadre de l'Upgrade Protection Plan ou à faire appel aux services de support de l'Upgrade Protection Plan après l'envoi de cet avis signifiera que vous approuvez ces Modifications et acceptez d'être lié par elles. Si Vous n'acceptez pas le Contrat ainsi modifié (ou si Vous ne pouvez pas vous y conformer), votre seul recours consiste à cesser d'utiliser les logiciels qui vous sont fournis dans le cadre de l'Upgrade Protection Plan et à cesser de faire appel à tout autre service de support.

1. Durée de l'Upgrade Protection Plan. Votre achat de l'Upgrade Protection Plan, tel que décrit dans les présentes et sur le site web des Services de support client Mindjet, à l'adresse : <http://www.mindjet.com/fr/support-info>, est valable pour un (1) an à compter de la date de votre achat de l'Upgrade Protection Plan, sauf indication contraire spécifiée dans un Document de commande (« **Durée initiale de l'Upgrade Protection Plan** ») et dans les éventuelles conditions de renouvellement (« **Période de renouvellement** »), désignés sous le terme collectif de « **Durée de l'Upgrade Protection Plan** ». Le présent Contrat prendra fin à la date d'expiration de l'Upgrade Protection Plan. Corel peut limiter votre droit aux services de support ou résilier le présent Contrat, avec effet immédiat après l'envoi d'une notification à votre intention, si Vous utilisez le service d'une manière non-conforme, excessive, abusive ou frauduleuse. Un **Document de commande** fait référence à un document (confirmation d'achat, certificat de produits ou contrat négocié, par exemple) fourni par ou établi par et entre Vous et Corel, qui indique la Durée de l'Upgrade Protection Plan et, le cas échéant, la date de début et/ou la date d'expiration de l'Upgrade Protection Plan, les frais et modalités de paiement et les éventuelles conditions supplémentaires relatives à l'utilisation des logiciels fournis dans le cadre de l'Upgrade Protection Plan pouvant amender ou modifier les conditions définies dans le présent document. Toute clause différente ou supplémentaire stipulée dans un bon de commande ou tout autre document ou avis écrit émis par Vos soins ne saurait être applicable, que ce bon de

commande ou cet autre document constitue ou non le Document de commande pour l'Upgrade Protection Plan.

2. Frais. Sauf stipulation contraire dans le Document de commande, les frais de l'Upgrade Protection Plan sont payables à l'avance pour la Durée de l'Upgrade Protection Plan et se montent à vingt pourcents (20 %) du prix courant des logiciels Corel applicables. Si Vous reportez votre achat de l'Upgrade Protection Plan de plus de trente (30) jours suivant la date d'achat des logiciels Corel applicables, Corel est en droit de facturer des frais supplémentaires au moment où Vous activerez l'Upgrade Protection Plan.

3. Paiement. Les sommes facturées sont exigibles pour paiement immédiat. Les factures impayées donnent lieu à des frais financiers à un taux de 1,5 % par mois sur le solde impayé ou au taux maximum autorisé par la loi, le taux le plus élevé des deux étant applicable, plus tous les frais raisonnables de recouvrement. Vous êtes tenu de fournir des coordonnées et des informations de facturation précises et complètes à Corel et d'informer Corel en cas de modification de ces informations. Votre carte de crédit, ou tout autre moyen de paiement, sera débitée conformément aux modalités de paiement stipulées dans le Document de commande. Corel stockera vos informations de paiement (numéro de carte de crédit, par exemple) afin de pouvoir Vous facturer les Logiciels en fonction de votre option de paiement. Corel crypte ces informations de carte de crédit à l'aide d'une technologie de chiffrement standard. Néanmoins, aucune méthode de transmission via Internet ou de stockage électronique n'est totalement sûre, et Corel ne peut pas garantir sa sécurité absolue. Vous reconnaissez et acceptez que Corel, en fournissant ce Service, soit contraint de traiter ou stocker vos données personnelles, y compris les informations de carte de crédit, et de les transmettre au sein de Corel ou aux Sociétés affiliées de Corel. Ces opérations de traitement, de stockage et de transmission seront effectuées conformément à la Politique de confidentialité de Corel, disponible sur : <http://www.corel.com/de/corel-privacy-policy>. Si vous achetez l'Upgrade Protection Plan auprès d'un revendeur agréé Corel, Vous devez définir les conditions de facturation avec ledit revendeur agréé.

4. Renouvellements. En achetant l'Upgrade Protection Plan, Vous acceptez que Corel renouvelle automatiquement votre Upgrade Protection Plan chaque année et Vous le facture annuellement avant l'expiration de la Période de renouvellement concernée. Si vous avez acheté l'Upgrade Protection Plan avec votre carte de crédit, Vous acceptez que Corel stocke les informations de votre carte de crédit de façon sécurisée aux États-Unis ou dans d'autres pays dans le cadre de ce renouvellement. Ces opérations de traitement, de stockage et de transmission doivent être effectuées aux seules fins, et dans les limites nécessaires, de permettre à Corel d'exécuter ses obligations en vertu du présent document et ce, dans tous les pays dans lesquels Corel et ses Sociétés affiliées exercent leurs activités, y compris les pays en dehors de l'Union européenne. Corel Vous avertira par courrier électronique avant l'expiration de votre Upgrade Protection Plan en cours. Si Vous ne prévenez pas Corel par écrit au moins trente (30) jours avant la date de renouvellement que Vous ne désirez pas ce renouvellement, le montant du renouvellement (majoré des taxes applicables ou de la TVA) sera automatiquement prélevé sur votre carte de crédit. Vous autorisez Corel à utiliser les coordonnées et les informations de facturation fournies lors de votre achat pour le règlement ou la facturation de chaque renouvellement. Le paiement doit être effectué dans les délais prévus pour éviter toute interruption de l'Upgrade Protection Plan. Vous pouvez interrompre le renouvellement automatique de l'Upgrade Protection Plan à tout moment en prenant contact avec l'équipe Support Client et Service de Corel par le biais du site web Mindjet de Corel. Notez toutefois qu'un non-renouvellement de votre Upgrade Protection Plan entraînera l'expiration de votre Upgrade Protection Plan à la fin de la période en cours.

5. Versions logicielles les plus récentes obligatoires. Vous ne pouvez acheter l'Upgrade Protection Plan que pour les versions les plus récentes des logiciels Corel. Si Vous souhaitez acheter un Upgrade Protection Plan pour la première fois, Vous devez mettre à niveau les anciennes versions des logiciels Corel.

6. Services Upgrade Protection Plan : Généralités. L'Upgrade Protection Plan inclut des droits de mise à niveau ainsi que des services de support, que Corel doit s'efforcer de fournir avec tous les efforts commercialement raisonnables durant les horaires de service du support client, directement ou par le biais de tiers, dans les Environnements pris en charge. Pour plus de détails au sujet des services de support inclus dans l'Upgrade Protection Plan, consultez le site web de support Mindjet à l'adresse : <http://www.mindjet.com/fr/support-info>. Les mises à niveau de logiciels Corel et les services de support inclus dans l'Upgrade Protection Plan ne seront pas fournis si les frais de l'Upgrade Protection Plan ne sont pas payés en totalité ou si votre Upgrade Protection Plan est devenu caduc. Les appels de support concernant des problèmes plus techniques en rapport avec les produits Corel applicables peuvent être transférés à un autre groupe à la seule discrétion de Corel. Les caractéristiques, les procédures et la disponibilité du support sont susceptibles d'être modifiées à la seule discrétion de Corel. Ces modifications ne nuiront pas de façon substantielle aux services de support qui vous sont fournis. Les services de support ne sont pas transférables et s'appliquent uniquement à Vous (en tant qu'individu, ou aux interlocuteurs désignés de l'entité acheteuse de l'Upgrade Protection Plan). Vous pourrez être amené à valider certaines questions et à vérifier que votre environnement fait partie des Environnements pris en charge. Vous devez répondre à toutes les demandes d'information et d'assistance raisonnables pour que Corel puisse vous fournir les services de support. Un **Environnement pris en charge** désigne un environnement pris en charge par Corel pour les logiciels, défini sur : <http://mindjet.com/support/product-resources/system-reqs>.

7. Droits de mise à niveau. Pendant la Durée de l'Upgrade Protection Plan, vous serez en droit de réaliser des mises à niveau de versions. Ces droits vous donnent accès et vous permettent d'utiliser la prochaine version des logiciels applicables qui inclut de nouvelles fonctionnalités majeures ou des améliorations importantes par rapport aux fonctionnalités existantes du produit. Ces mises à niveau sont mises à disposition sur une base produit par produit. Les mises à niveau sont disponibles pendant la Durée de votre Upgrade Protection Plan, mais vos droits d'utilisation des mises à niveau prennent fin à la date d'expiration de votre Upgrade Protection Plan. Vous pouvez continuer à utiliser les mises à niveau que Vous recevez pendant la Durée de votre Upgrade Protection Plan même après expiration ou résiliation de votre Upgrade Protection Plan.

8. Services de support de l'Upgrade Protection Plan. L'Upgrade Protection Plan inclut des services de support que Corel doit s'efforcer de fournir avec tous les efforts commercialement raisonnables durant les horaires de service du Support client, directement ou par le biais de tiers, dans les environnements pris en charge uniquement, qui sont indiqués sur le site <http://mindjet.com/support/product-resources/system-reqs>. Pour plus de détails au sujet des services de support inclus dans l'Upgrade Protection Plan, veuillez consulter le site web de support Mindjet à l'adresse : <http://www.mindjet.com/fr/support-info>. Les services de support inclus dans l'Upgrade Protection Plan ne seront pas fournis si les frais de l'Upgrade Protection Plan ne sont pas payés en totalité ou si votre Upgrade Protection Plan est devenu caduc. Corel se réserve le droit de limiter le temps que passe un agent de l'équipe Support Client et Service sur chaque appel. Les caractéristiques, les procédures et la disponibilité du support sont susceptibles d'être modifiées à la seule discrétion de Corel. Ces modifications ne nuiront pas de façon substantielle aux services de support qui vous sont fournis. Les services de support ne sont pas transférables et s'appliquent uniquement à Vous (en tant qu'individu) ou aux interlocuteurs désignés de l'entité acheteuse de l'Upgrade Protection Plan). Vous pourrez être amené à valider certaines questions et à vérifier que

vos services de support et votre environnement est pris en charge. Vous devez répondre à toutes les demandes d'information et d'assistance raisonnables pour que Corel puisse vous fournir les services de support.

9. Services de support exclus. L'Upgrade Protection Plan n'inclut pas de contact de support dédié pour les appels téléphoniques, ni de services de support pour les logiciels Corel : (i) que Vous n'avez pas utilisés conformément aux conditions d'exploitation spécifiées par Corel ; (ii) que Vous avez modifiés par programmation ou par d'autres moyens ; (iii) en dehors des heures de support client régulières. L'Upgrade Protection Plan n'inclut pas de services de support pour : (i) les parties de programme n'appartenant pas à la version originale du logiciel Corel tel que fourni par Corel, (ii) la création et la fourniture de logiciels ou de services de conseil concernant ces activités ou le déploiement d'équipements de traitement de données, sauf pour la fourniture de mises à niveau du logiciel que Vous avez acquis, (iii) l'installation de produits ou de leurs composants ou sous-programmes (en particulier, des correctifs), y compris des mises à niveau, (iv) les déploiements à grande échelle, (v) les produits tiers, y compris les programmes complémentaires et les intégrations avec les logiciels Corel (en cas de problème avec des produits tiers, Corel déploiera tous les efforts commercialement raisonnables pour Vous rediriger vers le ou les fournisseurs d'origine en vue du support des produits ou des programmes complémentaires tiers, après avoir déterminé que le problème n'est pas lié aux logiciels Corel pour lesquels l'Upgrade Protection Plan a été acheté), (vi) les services tiers, y compris les services web, les fournisseurs de services et les sites web (en cas de problème avec un service tiers, Corel déploiera tous les efforts commercialement raisonnables pour vous rediriger vers le ou les fournisseurs de services d'origine en vue du support des services web ou sites web tiers, après avoir déterminé que le problème n'est pas lié aux logiciels Corel pour lesquels l'Upgrade Protection Plan a été acheté), (vii) d'autres logiciels ou matériels et les environnements non pris en charge, (viii) le support local et/ou sur site, la programmation, la personnalisation, les services de conseil, les configurations individuelles et les mises à jour de logiciels Corel, au-delà des services de support habituellement fournis et tels que définis dans les présentes, (viii) la création et la mise à disposition de logiciels supplémentaires, le développement, les conseils pour les demandes de formation ou autres services de conseil concernant ces activités ou le déploiement d'équipements de traitement de données, ou (ix) l'installation de produits ou de leurs composants ou sous-programmes (en particulier, des correctifs), y compris des mises à niveau. La prestation de services de support en dehors des circonstances décrites dans la présente section fait l'objet d'un accord préalable écrit distinct entre Corel et Vous.

10. Limitation de responsabilité. DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI, VOUS POUVEZ ÊTRE INDEMNISÉ PAR COREL, SES CONCÉDANTS DE LICENCE ET SES REVENDEURS UNIQUEMENT POUR LES DOMMAGES DIRECTS À HAUTEUR DU MONTANT PAYÉ POUR L'UPGRADE PROTECTION PLAN. LE REMBOURSEMENT DE VOS FRAIS POUR L'UPGRADE PROTECTION PLAN PAYES D'AVANCE MAIS NON UTILISÉES CONSTITUE VOTRE SEUL ET UNIQUE RECOURS ET L'ENTIERE RESPONSABILITÉ DE COREL EN CAS DE RUPTURE DE GARANTIE, DE RESILIATION DE L'UPGRADE PROTECTION PLAN OU DE NON-RESPECT DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES. VOUS NE POUVEZ PAS ÊTRE INDEMNISÉ POUR TOUT AUTRE DOMMAGE, NOTAMMENT LE MANQUE À GAGNER OU LES PERTES D'OPPORTUNITÉS COMMERCIALES, L'INCAPACITÉ DE JOUISSANCE, L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ, LES PERTES DE DONNÉES, LES DOMMAGES ACCIDENTELS, SPÉCIAUX, INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS. Cette limitation s'applique (i) à tout élément lié à l'Upgrade Protection Plan, y compris les logiciels Corel fournis en vertu des présentes, les services de support ou les programmes tiers, et (ii) aux réclamations pour rupture de contrat, de garantie ou de condition, responsabilité sans faute, négligence ou autre délit dans les limites autorisées par la législation en vigueur. Elle s'applique également même si (i) le recours ne produit pas d'effet, (ii) Corel, ses concédants de licence ou ses revendeurs connaissaient ou auraient dû connaître la possibilité de tels dommages, ou (iii) Corel, ses concédants de licence ou ses revendeurs ont été informés de la possibilité de tels dommages. Certains pays n'autorisent pas

l'exclusion ou la limitation de responsabilité en cas de dommages fortuits ou accessoires, auquel cas la limitation ou l'exclusion ci-dessus ne vous est pas applicable.

11. Absence de GARANTIE. L'UPGRADE PROTECTION PLAN EST FOURNI « EN L'ÉTAT ». COREL EXCLUT PAR LES PRÉSENTES TOUTES LES DÉCLARATIONS ET GARANTIES, EXPRESSES ET IMPLICITES, CONCERNANT L'UPGRADE PROTECTION PLAN, LES SERVICES DE SUPPORT INCLUS, OU TOUT DOCUMENT ASSOCIÉ, Y COMPRIS L'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, LA QUALITÉ, LA QUALITÉ MARCHANDE, LA FIABILITÉ ET L'ABSENCE DE CONTREFAÇON. CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION DE GARANTIES IMPLICITES OU LES LIMITATIONS DES DROITS APPLICABLES PRÉVUS PAR LA LOI D'UN CONSOMMATEUR, DE SORTE QU'IL EST POSSIBLE QUE L'EXCLUSION ET LES LIMITATIONS SUSMENTIONNÉES NE S'APPLIQUENT PAS DANS VOTRE CAS.

12. Indemnisation. Vous acceptez d'indemniser et de dégager de toute responsabilité Corel et ses Sociétés affiliées, dirigeants, directeurs, agents, employés, partenaires, fournisseurs indépendants et concédants de licence pour toute réclamation ou demande, y compris les frais d'avocat dans une mesure raisonnable, portée par un tiers et liée à votre violation du présent Contrat. Indépendamment de ce qui précède, Vous ne serez pas tenu d'indemniser Corel ou ses Sociétés affiliées pour des dommages causés uniquement par négligence ou mauvaise conduite volontaire de la part de Corel ou de ses Sociétés affiliées.

13. Politique de remboursement. Les frais payés pour l'Upgrade Protection Plan ne peuvent pas être annulés et aucun frais ne peut être remboursé. Aucun avoir ne sera accordé pour les frais payés pour tout ou partie de l'Upgrade Protection Plan inutilisé. Si Vous mettez fin à un Upgrade Protection Plan avant l'expiration du Contrat Upgrade Protection Plan applicable, Vous reconnaissez et acceptez que Corel ne vous remboursera pas les frais payés d'avance pour toute partie inutilisée de votre Contrat Upgrade Protection Plan. De plus, si Vous n'avez pas payé l'intégralité du Contrat Upgrade Protection Plan en cours, tous les frais dus pour la période restante du Contrat Upgrade Protection Plan seront immédiatement exigibles et payables lors de la résiliation.

14. Pratiques de confidentialité. Afin de Vous fournir les informations les plus récentes sur l'Upgrade Protection Plan, Corel pourra Vous contacter par courrier, par téléphone, par fax ou par e-mail afin de : (i) confirmer que les commandes ont été traitées, (ii) Vous alerter au sujet des problèmes liés au service, (iii) Vous avertir des modifications apportées à l'Upgrade Protection Plan, (iv) Vous indiquer que votre Upgrade Protection Plan approche de sa date d'expiration ou a expiré, (v) Vous informer des offres spéciales, (vi) mesurer la satisfaction quant à l'Upgrade Protection Plan et (vii) Vous communiquer ponctuellement d'autres messages importants. Si Vous ne souhaitez pas recevoir de messages commerciaux (comme ceux faisant la promotion des logiciels et services Corel), veuillez envoyer un e-mail à [legal@corel.com](mailto:legal@corel.com) pour demander que votre adresse électronique soit supprimée des listes marketing de Corel ou utilisez simplement le lien de désabonnement disponible en bas de chaque message commercial. Veuillez-vous reporter à la Politique de confidentialité Corel qui vous est applicable à l'adresse <http://www.corel.com/fr/corel-privacy-policy/>.

15. Généralités. Le présent Contrat et le site web des Services de support client Corel (faisant l'objet de mises à jour ponctuelles) constituent l'intégralité de l'accord pour l'Upgrade Protection Plan et remplacent tous les accords et arrangements antérieurs ou actuels, qu'ils soient écrits ou verbaux, y compris les conditions générales standard ou pré-imprimées établies dans un bon de commande. Les titres utilisés dans le présent Contrat ne sont indiqués qu'à des fins pratiques et n'ont aucune incidence sur son interprétation. La non-exécution ou le non-exercice par l'une des parties d'un droit quelconque qu'elle détient en vertu du présent Contrat ne pourra en aucun cas être interprété comme une renonciation à ce droit. Le présent Contrat peut être modifié ou un quelconque des droits qu'il concède peut être abandonné uniquement par un document écrit signé par la partie visée. Si une

quelconque disposition du présent Contrat est déclarée illégale ou non exécutoire, elle s'appliquera dans les limites maximales autorisées par la loi et cette nullité n'affectera pas la légalité ni la force exécutoire des autres dispositions du présent Contrat. Les parties sont des cocontractants indépendants. Corel et Vous convenez que Vous n'êtes pas agents, partenaires, coentrepreneurs, franchisés/franchiseurs, employés/employeurs et que le présent Contrat ne crée aucune obligation fiduciaire ou relation de confiance comparable entre les parties. Vous acceptez, sauf disposition contraire expresse dans le présent Contrat, qu'il n'y ait pas de tiers bénéficiaire de ce Contrat. Corel Vous informera de tout changement important par courrier électronique ou par le biais d'un avertissement bien visible sur la page des mentions légales du site web de Corel. Le fait de continuer à utiliser les logiciels Corel fournis dans le cadre de l'Upgrade Protection Plan ou de faire appel aux services de support indique que vous acceptez ce changement.

16. Législation applicable. Si votre résidence principale se situe en Europe (en dehors du Royaume-Uni, de l'Irlande et de la France), au Moyen-Orient ou en Afrique, le présent Contrat est régi par les lois en vigueur en Allemagne. Si votre résidence principale se situe au Royaume-Uni ou en Irlande, le présent Contrat est régi par les lois en vigueur en Angleterre. Si votre résidence principale se situe au Japon, le présent Contrat est régi par les lois en vigueur au Japon. Si votre résidence principale se situe en France, le présent Contrat est régi par les lois en vigueur en France. Si votre résidence principale se situe en Australie ou Nouvelle-Zélande, le présent Contrat est régi par les lois en vigueur en Australie. Si votre résidence principale se situe dans un autre pays, le présent Contrat est régi par les lois en vigueur dans l'État de Californie aux États-Unis. Le présent Contrat n'est pas soumis aux principes de conflit de lois d'une quelconque juridiction ni à la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, dont l'application est expressément exclue.

17. Cession. Corel peut céder le présent Contrat en tout ou partie. En cas de fusion, d'acquisition ou de vente du Service par Corel ou ses Sociétés affiliées, le fait de continuer à utiliser les logiciels Corel fournis dans le cadre de l'Upgrade Protection Plan ou à faire appel à des services de support signifient que vous acceptez d'être lié par ce Contrat, la politique de confidentialité et les autres politiques du nouveau propriétaire. Avec l'autorisation écrite préalable de Corel, vous pouvez céder les droits que vous confèrent le présent Contrat à un cessionnaire qui accepte par écrit de respecter ce Contrat. Toute tentative pour céder le présent Contrat en violation de cette Section est nulle et non avenue. Sous réserve des dispositions précédentes, le présent Contrat aura force exécutoire et s'appliquera au profit des successeurs et ayants droit autorisés par les parties. Pour les besoins du présent document, une « **Société affiliée** », par rapport à votre entité juridique, correspond à une autre entité juridique qui contrôle votre entité juridique, est contrôlée par elle ou effectue un contrôle conjoint avec elle. « **Contrôler** » a le sens de posséder un droit de vote d'au moins 50 %.

18. Force Majeure. Une partie n'est pas responsable de la non-exécution de ses obligations (autres que les obligations de paiement) si cette non-exécution résulte d'un événement échappant au contrôle raisonnable de la partie visée par l'obligation. Chacune des parties entreprendra des efforts suffisants pour atténuer les effets d'un tel événement. Si ledit événement se poursuit au-delà d'un (1) mois calendaire, l'une des deux parties peut annuler le Contrat et/ou Document de commande pour les services qui n'ont pas encore été réalisés ou les produits qui n'ont pas encore été fournis sous réserve d'une notification écrite. Chacune des parties entreprendra des efforts suffisants pour atténuer les effets d'un tel événement. Si ledit événement se poursuit au-delà d'un (1) mois calendaire, l'une des deux parties peut annuler le Contrat et/ou Document de commande pour les services qui n'ont pas encore été réalisés ou les produits qui n'ont pas encore été fournis sous réserve d'une notification écrite. Cette section ne dispense en aucun cas les deux parties de leurs obligations de prendre des mesures raisonnables pour suivre leurs procédures standard de reprise après sinistre ou de votre obligation de payer l'Upgrade Protection Plan.

19. Portée juridique. Le présent Contrat vous confère des droits spécifiques. Vous pouvez avoir d'autres droits en vertu des lois de votre pays. Vous pouvez également avoir des droits à l'égard de la partie auprès de laquelle Vous avez acquis l'Upgrade Protection Plan. Le présent Contrat ne modifie pas les droits que vous confère la législation de votre pays si cette dernière ne le permet pas.

20. Limitation de responsabilité pour les Utilisateurs résidant dans un État membre de l'Union européenne. Si Vous avez acquis l'Upgrade Protection Plan dans un État membre de l'Union européenne et si Vous résidez habituellement dans ce pays, la section 10 ne vous est pas applicable. En revanche, sous réserve des dispositions du présent paragraphe, la responsabilité légale de Corel en cas de dommages est limitée comme suit : (i) La responsabilité de Corel est engagée uniquement à hauteur du montant des dommages habituellement prévisibles au moment de la signature du Document de commande, pour les dommages résultant d'un manquement par négligence légère à une obligation contractuelle substantielle, et (ii) Corel ne saurait être tenu responsable des dommages découlant d'un manquement par négligence légère à une obligation contractuelle non substantielle. La limitation de responsabilité susdite ne s'applique pas à la responsabilité légale impérative, en particulier à la responsabilité découlant d'une intention délictueuse ou d'une négligence grave, à la responsabilité au titre de la législation allemande sur la responsabilité du fait des produits, à la responsabilité en cas de garantie spécifique prévue ou à la responsabilité pour les dommages corporels causés de manière volontaire. Vous êtes tenu de prendre toutes les mesures raisonnables afin d'éviter et de limiter les dommages.